

ACCES POUR TOUS A L'ENERGIE



**QUELLE PRIORITE
POUR LA RDC ?**

@Février 2021

La présente note de plaidoyer a été élaborée dans le cadre de la campagne de sensibilisation et le plaidoyer pour l'accès pour tous à l'énergie. Sous la coordination de la **CORAP**, elle reste un document propre aux organisations membres de la Campagne.

La campagne a pour vision de « *Garantir l'accès de tous les congolais en général, tant en milieu rural qu'en milieu urbain, aux services énergétiques durables, abordables et de qualité à l'horizon 2026. Notamment à travers la définition et l'application de façon participative des politiques adaptées, le respect des Droits humains, dont les droits économiques, sociaux et culturels, la bonne gouvernance et la maîtrise des impacts sociaux et environnementaux des projets dans le secteur de l'énergie en RDC* ».

Organisations membres de la Campagne

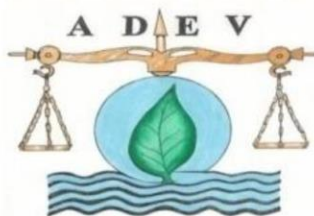


Table des Matières

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION.....	4
2. APPROCHE DE LA RDC POUR L'ACCES A L'ELECTRICITE.....	6
☞ Une approche centralisée.....	6
☞ Engagements de la RDC sur l'accès à l'énergie pour tous.....	6
3. INGA 3, UN OBSTACLE A L'ACCES RAPIDE POUR TOUS A L'ENERGIE	7
☞ Une méfiance justifiée à l'égard des méga-barrages hydroélectriques.....	7
☞ Les risques liés au projet de méga-barrage Inga 3.....	9
4. BARRAGE DE BUSANGA, UNE EXPERIENCE DOULOUREUSE POUR LES COMMUNAUTES.....	10
5. SOLUTIONS ALTERNATIVES A ENVISAGER.....	10
Il s'agit par exemple de la formalisation de l'approche décentralisée, du recours à l'hydroélectricité à petite échelle, d'autres types d'énergies renouvelables, ainsi que la réhabilitation des infrastructures énergétiques à l'abandon qui peuvent contribuer tant soit peu à l'électrification des communautés privées d'énergies plusieurs années durant.....	11
I. Formaliser l'approche décentralisée pour accélérer l'accès pour tous à l'énergie ...	11
1. De l'extension du réseau national.....	11
2. De la valorisation des réseaux isolés : mini-réseaux hydrauliques, mini-réseaux solaires.....	11
3. Prise en compte des populations Hors-réseaux : installations solaires domestiques.....	12
II. Recours à l'hydroélectricité à petite échelle (micro et pico-centrales hydroélectriques).....	12
III. Promotion d'autres types d'énergies renouvelables.....	13
IV. Réhabilitation des infrastructures énergétiques à l'abandon.....	14
6. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	15

RESUME EXECUTIF

Douze Organisations de la Société Civile Congolaise engagées dans la campagne de sensibilisation et le plaidoyer pour l'accès pour tous à l'électricité, ont résolu de produire une note de plaidoyer, pour contribuer à la recherche des solutions durables, pouvant éradiquer la pauvreté énergétique en République Démocratique du Congo, RDC en sigle.

La présente note relève les principales causes du retard enregistré par le pays dans le processus de l'amélioration de l'accès à l'électricité. Elle recense également les faits majeurs à prendre en considération lors de l'élaboration des stratégies à mettre en œuvre pour l'accroissement du taux d'accès à l'électricité des congolais.

Au-delà de l'analyse du contexte, une attention particulière a été placée sur l'approche à utiliser par les autorités à différents niveaux (national et locale), permettant de redresser le secteur de l'électricité en termes des priorités. Deux approches essentielles sont distinguées à cet effet, à savoir : centralisée et décentralisée.

Face à cela, il est conseillé à la RDC de privilégier l'approche décentralisée prônée par la Constitution de 2006, parce que la décentralisation du secteur de l'électricité se présente aujourd'hui comme la solution qui pourra aider le pays à honorer ses engagements nationaux et internationaux en termes d'accès pour tous à l'énergie, dans un délai relativement court.

A travers ses recommandations, la présente note se veut un instrument de plaidoyer, à l'attention du gouvernement congolais, pour une priorisation du développement des sources d'énergies renouvelables, en lieu et place des mégaprojets tels qu'Inga 3. Ce dernier présente d'énormes risques, notamment sur l'écologie, l'économie ; ainsi que sur le social.

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Ayant fait de l'accès des populations à l'énergie électrique une préoccupation, la constitution de la République Démocratique du Congo (RDC) du 18 février 2006 garantit, en son article 48 le droit d'accès à l'énergie électrique aux citoyens. L'Etat congolais doit se donner tous les moyens qui sont à sa portée pour réaliser ce droit. L'enjeu de l'accès à l'énergie tel que le prône l'Objectif de Développement Durable (ODD) numéro 7 des Nations Unies, l'agenda 2063 de l'Union Africaine¹ et l'approche envisagée pour le réaliser en République Démocratique du Congo « RDC » sont les raisons qui justifient la campagne que nous lançons en faveur de l'énergie propre, abordable et à moindre coût pour toutes les populations congolaises.

La RDC affiche l'un des taux d'accès à l'électricité les plus faibles de la planète². Ce qui constitue un paradoxe au regard de son potentiel hydroélectrique, considéré comme l'un de plus important au monde et, estimé à plus ou moins 110 Gigawatts³. Alors que moins de 10% des congolais ont accès à l'électricité, dont 1% en milieu rural, contre 42% en moyenne sur le continent africain, selon les chiffres de la Banque mondiale, qui estime que si l'électrification se poursuit au rythme de ces 10 dernières années, 80% de la population n'aura toujours pas accès au réseau électrique d'ici 2030⁴.

¹ <https://www.un.org/fr/africa/osaa/pdf/au/agenda2063-frameworkf.pdf>, p137

² <https://www.congocheck.net/taux-dacces-a-lelectricite-en-rdc-felix-tshisekedi-a-avance-un-chiffre-incorrect/>

³ Allocution de son Excellence Monsieur Le Président de la République, Chef de l'Etat, à l'Occasion de l'ouverture de la conférence panafricaine sur le Grand Inga et l'Hydroélectricité en République Démocratique du Congo, le 22 juin 2020

⁴ BM, Accéder à l'électricité en République Démocratique du Congo, p.1.

A ce problème s'ajoute le réseau de distribution en mauvais état dans la plupart de provinces, l'absence d'une politique et d'une planification énergétique, un vide qui n'a pas permis au pays de bien organiser le secteur de l'électricité. La loi relative au secteur de l'électricité qui libéralise le secteur s'est focalisé sur l'hydroélectricité laissant de côté les autres sources des énergies renouvelables. Bien que certaines mesures d'application de cette loi aient été publiées, entre autres la mise en place des agences prévues par la loi, à savoir l'Autorité de Régulation de l'Electricité « ARE » et l'Agence Nationale des Services Énergétiques en Milieu Rural et Préurbain « ANSER », qui doivent encore faire leurs preuves.

Des années après les derniers barrages construits sous le pouvoir du Président Mobutu, vers les années 1980, le président Joseph Kabila s'est lancé dans des projets hydroélectriques divers dès 2006, pour répondre au besoin en énergie de la population et renforcer les efforts de développement et d'extension du réseau électrique de la RDC⁵. Hélas ! Tous ces projets n'ont pas encore apporté ce que l'on espérait d'eux. A titre d'exemple Zongo 2 situé dans la province du Kongo Central ne fonctionne que partiellement à cause des problèmes techniques⁶, les lignes de transport de Kakobala dans la province de Kwilu sont en cours de construction⁷ et Katende au Kasai Occidental n'avance pas à cause de quelques problèmes d'ordres politico-institutionnels⁸.

Bien qu'il existe quelques infrastructures énergétiques dans le pays, 90% de la population dépend du bois-énergie et des initiatives actuellement engagées sont loin de résoudre ce problème⁹.

Dès son avènement au pouvoir, l'ancien Président Joseph Kabila avait lancé son programme intitulé « 5 chantiers » pour son premier quinquennat. Et l'un des chantiers le plus important était l'électricité, à travers lequel, il avait initié un mégaprojet appelé « Projet Grand Inga ». Il s'agit de l'aménagement d'un grand complexe hydroélectrique sur le site d'Inga qui a un potentiel de plus de 44.000 MW à exploiter en plusieurs phases, partant de Inga 3 jusqu'à Inga 8. La première phase du projet, Inga 3 a comme caractéristiques communiqués officiellement :

- Construction d'un barrage sur le fleuve de 205 M de hauteur ;
- Puissance installée :
- 11 050 MW ;
- Période de construction : 6 à 7 ans ;
- Investissements : 13,9 milliards USD pour la partie centrale hydroélectrique à financer essentiellement par le développeur et ±4 milliards pour les lignes de transmission.

Parlant de la clé de répartition de l'énergie à produire par Inga 3 :

- République Sud-Africaine : 5 000 MW ;
- Construction de l'usine de transformation de l'aluminium : 4000 MW
- RDC (demande des miniers et de la SNEL) : A déterminer

Les projets Inga 3, comme Grand Inga visent prioritairement le pays étranger (Afrique du Sud et autres) et les industries de transformation des matières premières.

⁵ Programme 5 chantiers de la République

⁶ Le projet de la centrale Hydroélectrique de Zongo 2, Un modèle à suivre ?, juillet 2019

⁷ <https://www.radiookapi.net/2020/08/25/actualite/societe/rdc-reprise-des-travaux-du-barrage-de-kakobola-apres-4-ans>

⁸ <https://www.digitalcongo.net/article/5db1da3aa2e8060004bdbd31/>

⁹ Stratégie cadre RED+ de la RDC 2012

2. APPROCHE DE LA RDC POUR L'ACCES A L'ELECTRICITE

☞ Une approche centralisée

Plus de 60 ans après l'indépendance de la RDC, rien ne justifie que plus de 80% des congolais, continuent de vivre sans accès à l'électricité. Pour ce faire, des projets accessibles, moins coûteux et avec moins d'impacts environnementaux et sociaux, ainsi qu'économiques sont nécessaires pour accélérer l'accès pour tous à l'énergie suivant une approche qui le facilite.

C'est dans ce contexte que le gouvernement congolais s'emploie à mettre en œuvre méga-projet hydroélectrique Grand Inga, en l'absence d'une planification de l'électrification province par province, et de l'enlisement de la réforme de la Société Nationale d'Electricité, SNEL confiée au Comité de Pilotage de la Réforme des Entreprises publiques « COPIREP ». La RDC devrait-elle prioriser le projet Inga 3 en lieu et place de la production énergétique de proximité ?

En effet, l'atteinte de l'accès pour tous à l'énergie par la RDC, dépend fortement de l'approche qu'elle adopte. De ce fait, la RDC devrait promouvoir une approche plus décentralisée s'appuyant sur le potentiel énergétique de chaque Province pour constituer des Pools énergétiques interconnectés basés sur les énergies renouvelables en privilégiant les centrales hydroélectriques de petite et moyenne taille, le solaire et l'éolien.

Fruit d'un consensus national, l'approche décentralisée est consacrée dans la Constitution du 18 février 2006, en réaction avec l'expérience passée de la gestion centralisée du pays avec Kinshasa comme unique centre d'impulsion du développement. Cette expérience aura révélé son inefficacité d'un point de vue technique et financier. L'exploitation d'Inga 1 et 2 aura montré que l'approche centralisée comporte des limites d'ordre financier et technique, lesquelles se traduisent par la difficulté d'électrifier des villages et villes éloignés du centre, occasionnant des pertes lors du transport de l'énergie sur des longues distances et enfin nécessite des dépenses supplémentaires pour la construction des lignes de transport.

L'approche décentralisée diversifie les centres de production, les pools de développement et créer l'émulation entre les provinces et les territoires. Par son article 204, la Constitution de la RDC fait de l'exploitation des sources d'énergie non nucléaire et la production de l'eau, une des compétences exclusives des provinces en tant qu'Entités dotées d'une personnalité juridique, de la libre administration et de l'autonomie financières et techniques.

☞ Engagements de la RDC sur l'accès à l'énergie pour tous

Le gouvernement congolais a pris plusieurs engagements en faveur de l'accès pour tous à l'énergie tant au niveau national, régional qu'international.

Au niveau national, le cadre légal repose d'abord sur les dispositions de l'article 48 de la Constitution qui consacre « **Le droit à un logement décent, le droit d'accès à l'eau potable et à l'énergie électrique sont garantis. La loi fixe les modalités d'exercice de ces droits** ». Ensuite, sur la loi N° 14/011 du 17 Juin 2014 relative au secteur de l'électricité, consacrant

la libéralisation du secteur de l'énergie, avec ses différents textes de mise en œuvre adoptés, qui sont l'expression d'une volonté des autorités à diversifier des sources d'énergie. La volonté politique exprimée à maintes reprises par le Chef de l'Etat, notamment dans son discours programme devant le parlement réuni en Congrès, le 13 décembre 2020 ; dans son allocution lors de l'ouverture du forum sur l'énergie de Matadi du 20 au 21 Aout 2019, où il a promis d'améliorer l'accès des populations congolaises à l'énergie pour passer de 8 à 30% d'ici la fin de son mandat. Plus récemment lors du lancement de la conférence panafricaine sur le projet Inga 3 et enfin lors de son message à la nation à l'occasion du 60ème anniversaire de l'accession du pays à l'indépendance.

Une volonté techniquement réalisable, car l'Atlas sur les énergies renouvelables de 2014¹⁰ a démontré que toutes les provinces de la RDC sont pourvues de sources d'énergies de proximité, moins coûteuse et susceptible de permettre l'accès de tous à une énergie propre.

Les engagements internationaux souscrit par la RDC qui promeuvent l'accès pour tous à l'énergie et inspirent ses politiques pour améliorer l'accès à l'énergie de sa population comprennent notamment Initiative « **Sustainable Energy For All, SE4ALL** » et l'Objectif de Développement Durable 7 des Nations Unies de 2015 (ODD7).

L'Initiative « **Sustainable Energy For All, SE4ALL**¹¹ », en sigle, ou « Energie durable pour Tous à l'horizon 2030 », dont l'Agenda d'action pays élaboré par le Ministère Ressources Hydrauliques et Electricité, avec l'appui du PNUD et qui décrit la stratégie nationale opérationnelle de l'énergie durable pour tous peine à décoller faute de financement et d'une volonté politique.

L'Objectif de Développement Durable des Nations Unies 7 de 2015 (ODD7) encourage les Etats à « Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable ». Et les trois cibles de cet objectif sont : garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable ; accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial ; multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique.

3. INGA 3, UN OBSTACLE A L'ACCES RAPIDE POUR TOUS A L'ENERGIE

☞ Une méfiance justifiée à l'égard des méga-barrages hydroélectriques

Les grands ouvrages hydroélectriques sont redoutés par la société civile¹². Car ils exigent des grands capitaux, peuvent parfois contribuer à accentuer la pauvreté dans les zones riveraines, comportent des impacts sociaux et environnementaux négatifs très importants et nécessitent des longues lignes de transmission coûteuses et souvent inefficaces. Selon la Commission Mondiale des Barrages, (CMB) « *dans trop de cas un prix très souvent inacceptable et non nécessaire a été payé par les populations déplacées, les communautés*

¹⁰ Publié par le Ministère Ressources Hydrauliques et Electricité avec l'appui financier du PNUD et appui technique de SNV, 2014

¹¹ SE4ALL vise à mobiliser l'action des gouvernements, du secteur privé et de la société civile autour de trois objectifs à atteindre, à savoir : Assurer l'accès universel aux services énergétiques modernes ; doubler le taux global de l'amélioration de l'efficacité énergétique ; doubler la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique mondial pour atteindre au moins 30% de l'offre d'énergie.

¹² International Rivers Network et autres, *Douze raisons d'exclure les grands barrages des initiatives pour les énergies renouvelables*, p.8

en aval, les contribuables et par l'environnement naturel pour garantir les bénéfiques de l'hydroélectricité, spécialement en termes sociaux et environnementaux».

Une description qui rappelle les souffrances du clan Makuku Futila devenu sans terres à la suite de l'érection du site d'Inga dédié à la construction des barrages Inga 1 et Inga 2¹. Ce clan avait cédé à cette occasion l'entièreté de son espace pour la construction des barrages et des camps de travailleurs à Inga. Alors qu'il se retrouve aujourd'hui locataire et sans repaire. Mais aussi, sans aucune compensations ou indemnisation.

La grande hydroélectricité augmente la vulnérabilité aux changements climatiques¹⁴. Car les conséquences des changements climatiques peuvent aller crescendo et influencer sur l'étiage du fleuve Congo. Il y a lieu de craindre que la fourniture d'énergie électrique à partir des centrales hydroélectriques d'Inga 1 et 2 soit plus perturbée avec l'avènement d'Inga 3. Et cette perturbation risque d'affecter les autres secteurs de la vie nationale qui dépendent de ces centrales¹⁵.

Les bénéfiques de la grande hydroélectricité sont fréquemment exagérés et ses coûts sous-estimés par les promoteurs. S'agissant des avantages économiques et sociaux en faveur de l'Etat et de la population pour l'érection du barrage d'Inga 3. L'Agence pour le Développement et la Promotion du projet Inga 3, ADPI¹⁶ en sigle, affirme qu'il y aura :

- Création des emplois directs estimés à 7 000 emplois en moyenne, avec pointe à 10.000 ;
- Les impacts socio-économiques couvrent une zone plus large que la zone d'influence du projet. Pas une seule localité de la province du Kongo central, du Kwango et même de Kinshasa ne bénéficiera pas des impacts directs du projet. A titre indicatif, il est attendu la création de plus de 20 000 emplois directs et indirects.
- La création des opportunités d'affaires pour les populations autochtones, dans la province du Kongo central et dans toutes les provinces traversées par les lignes de transport d'énergie ;
- L'implantation des nouvelles entreprises dans toutes les provinces du pays ;
- L'offre des opportunités aux banquiers, aux industriels et aux différents opérateurs congolais et étrangers d'investir en RDC.
- La création des zones économiques spéciales ;
- L'augmentation de capacité des cimenteries existantes et la création de nouvelles, pour la construction du barrage et accompagner le développement des activités annexes induites par les travaux de Inga3
- Le développement du secteur touristique le long du fleuve, de Matadi à Muanda. Une belle opportunité pour promouvoir les cultures, l'artisanat et les traditions locales.
- La diversification de l'économie congolaise ;
- L'augmentation du pouvoir d'achat des populations de la zone d'influence du projet ;
- L'augmentation du budget de l'Etat;
- L'industrialisation de la RDC et celle de l'Afrique.

¹³ <https://stopinga3.org/wp-content/uploads/2018/11/CODICLI-PETITION-2018.pdf>

¹⁴ International Rivers Network et autres, *Douze raisons d'exclure les grands barrages des initiatives pour les énergies renouvelables*, p.11

¹⁵ <https://www.diplomatinvestissement.com/fr/news/4281/grandinga--la-guerre-des-alternatives-pour-construire-inga-iii>, p.10

¹⁶ <https://adpi-rdc.com/inga-3/>

Ces prévisions sur les bénéfices du projet présenté par ADPI ne sont, jusqu'à présent, fondées sur aucun document précis, étant donné que le coût final et le scénario financier complet du projet ne sont pas connus. Il y a un déficit d'explications concrètes sur les avantages relatifs à la création d'emplois, et sur l'absence des risques d'endettement extérieur. Ces chiffres d'ADPI-RDC, semblent relever plus de la propagande, quand la réalité de l'accès pour tous à l'énergie reste prisonnier d'une approche trop centralisée.

☞ **Les risques liés au projet de méga-barrage Inga 3**

Il y a lieu de craindre qu'Inga 3 puisse être un obstacle à l'accès rapide pour tous à l'énergie durable, abordable et de qualité. Parce que depuis des années, les efforts du gouvernement sont en majeure partie consacrés au développement du projet Grand Inga que sur d'autres sites hydroélectriques, notamment l'exploitation de 800 sites hydroélectrique repartis sur l'ensemble du pays.

Cette crainte a motivé les communautés locales d'Inga et les ONG œuvrant pour l'accès à l'énergie pour tous en RDC à lancer la campagne pour l'accès pour tous à l'énergie, soutenue par la vision de : « **Garantir l'accès de tous les congolais en général, tant en milieu rural qu'en milieu urbain, aux services énergétiques durables, abordables et de qualité à l'horizon 2026. Notamment à travers la définition et l'application de façon participative des politiques adaptées, le respect des Droits humains, dont les droits économiques, sociaux et culturels, la bonne gouvernance et la maîtrise des impacts sociaux environnementaux des projets dans le secteur de l'énergie en RDC** »¹⁷.

Une vision qui s'appuie sur l'objectif de promouvoir l'accès pour tous à l'énergie durable, de qualité et à un coût abordable qu'Inga 3 ne peut offrir à court et à moyen terme. D'où, la réserve de la Société Civile vis-à-vis du projet Inga 3, se résumant en une crainte de graves impacts et des risques potentiels qu'il comporte, entre autres :

- Risque de délocalisation de plus de 37.000 membres des communautés du site d'Inga, alors qu'il n'existe aucun plan d'indemnisation, de Réinstallation et de Compensation ;
- Risque de Non-respect des droits des communautés, notamment d'accès à l'électricité, au logement, à l'environnement et autres, en cas de relocalisation ou d'inondation ;
- Absence d'études d'impacts environnementaux et sociaux validées, alors que plusieurs risques sont à craindre dans la zone du bassin versant du fleuve Congo dont : la dégradation de la Nature, de la Biodiversité marine manifestée en amont et aval du barrage, de la fonction écologique du fleuve Congo ; la pollution et la perte de qualité des eaux douces, le risque de disparition des espèces aquatiques, l'ensablement du fleuve (situation qui peut conduire à la disparition de cette importante ressource), les érosions côtières, l'envahissement de l'océan sur le fleuve suite à la diminution du débit du fleuve ;
- Risques d'inondations qui résulteraient du barrage sur le fleuve Congo pourraient affecter notamment la cité de Luozi (disparition de cette cité) en amont du site d'Inga et les rives du Congo-Brazzaville ;
- Risque d'assèchement du fleuve Congo, occasionné par la diminution du débit du fleuve pouvant sensiblement affecter le fonctionnement d'Inga 1 et 2 ;
- Caractère extraverti du projet, car Inga 3 n'entend pas desservir prioritairement les congolais, mais le monde extérieur. Pendant que plus de **92%** des populations n'ont pas accès à l'électricité ;

¹⁷ Vision adoptée lors de l'Atelier stratégique de la Société Civile tenue au Centre d'Accueil Caritas Congo

- Craintes d'un accroissement de la dette, vu que le Partenariat Public Privé sous le mode BOT n'exclut pas totalement la possibilité d'endettement pour la RDC ;
- Opacité autour du projet pouvant occasionner des risques de corruption, caractérisés par la signature des accords léonins, en violation des procédures de passation des marchés publics. Le cas de l'accord pour le développement exclusif entre le gouvernement congolais et le groupement Chino-espagnol ; ainsi que la convention relative au développement d'industries vertes substantielles en RDC entre le gouvernement congolais et Fortescue Future Industrie.

4. BARRAGE DE BUSANGA, UNE EXPERIENCE DOULOUREUSE POUR LES COMMUNAUTES

Mis sur pied en 2017 après la libéralisation du secteur de l'électricité, le projet Busanga était prétendument considéré comme une panacée aux problèmes d'accès à l'énergie électrique aussi bien pour les entreprises minières que pour les populations congolaises vivant aux environs de la centrale de Busanga. Cependant, il a été constaté que ce projet cause d'énormes problèmes et présente des grands risques pour les populations des villages environnants. Sur le plan environnemental, les communautés impactées feront face à des inondations et sont déjà victimes des délocalisations qui d'ailleurs ne respectent pas la procédure légale.

Parmi les problèmes majeurs de gouvernance que soulève le projet Busanga, l'on note particulièrement l'absence de toute garantie d'accès des communautés impactées à l'énergie électrique qui y sera produite. En effet, sur le total de 240 mégawatts d'énergies que le projet prévoit produire, 170 MW seront prioritairement alloués à l'entreprise minière SICOMINES qui en est le principal bénéficiaire, alors que les résidus de 70 MW seront en principe gérés par SICOHYDRO à qui l'Accord de J-V reconnaît la mission de produire, transporter et vendre l'électricité de Busanga.¹⁸

Après des promesses verbales faites aux communautés par les responsables de SICOHYDRO à travers leurs chefs coutumiers pour leur raccordement au réseau électrique de Busanga, rien sur terrain ne montre plus la concrétisation de cette volonté.

Contre toute attente, les populations des villages 48heures, Monga Luboza et Kamalenge, ont été, en date du 03 octobre 2020, victimes d'expulsions forcées et des destructions méchantes de leurs villages dont les maisons et moyens de subsistance par les agents de la police et des éléments des FADRC sous l'ordre du gouvernement provincial du Lualaba.

5. SOLUTIONS ALTERNATIVES A ENVISAGER

Le pays souffre aujourd'hui de l'absence d'une politique nationale et d'une planification énergétique, basées sur une vision du développement à partir du milieu rural, pour ensuite envisager des grands projets d'investissements, pour lesquelles le pays n'est pas encore capable d'en garantir les risques et même d'en assurer une gestion durable.

Plusieurs options peuvent être envisagées en lieu et place de prioriser la grande hydroélectricité, comme Inga 3, pour encourager ou accélérer l'accès pour tous à l'énergie.

¹⁸ Kinshasa, le 18 Février 2021, Mémoire de la synergie mwangaza adressé à Son Excellence Monsieur le Président de la République Démocratique du Congo

Il s'agit par exemple de la formalisation de l'approche décentralisée, du recours à l'hydroélectricité à petite échelle, d'autres types d'énergies renouvelables, ainsi que la réhabilitation des infrastructures énergétiques à l'abandon qui peuvent contribuer tant soit peu à l'électrification des communautés privées d'énergies plusieurs années durant.

I. Formaliser l'approche décentralisée pour accélérer l'accès pour tous à l'énergie

L'approche décentralisée consiste à diversifier les centres de production d'énergie permettant à chaque province de mettre en œuvre les infrastructures énergétiques pouvant induire son développement.

Elle demeure l'une des voies pour accélérer l'accès pour tous à l'énergie. Cette approche tient compte de la situation de chaque groupe de populations selon les lieux où il se trouve et des types d'énergies qui peuvent être facilement mis en œuvre et des besoins énergétiques des populations concernées.

Et en fonction de la province où l'on se trouve, les besoins énergétiques des populations concernées et les types d'énergies qui peuvent être mis en œuvre, plusieurs solutions sont envisageables notamment : l'extension du réseau national, la connexion aux mini-réseaux hydrauliques ou solaires ou encore des solutions hors-réseaux comprenant des installations solaires domestiques et lampes solaires.

1. De l'extension du réseau national

Le réseau national est constitué de deux réseaux interconnectés Inga-Shaba (Katanga) qui relie l'Ouest au Sud du pays à l'aide de la ligne Haute Tension. Les réseaux Sud et Ouest sont reliés entre eux par une ligne très haute tension (THT) de 500 KV d'une longueur de 1.700 Km en courant continu partant des centrales d'Inga (SCI) jusqu'à la station de conversion de Kolwezi (SCK). Pour accélérer l'accès des populations à l'énergie, la Banque Mondiale estime qu'il faut opérer une densification des réseaux Moyenne Tension et Basse tension en vue de connecter tous ceux qui sont sans électricité. C'est une zone de forte demande minière, estimée à près de 880 MW projetée à 2.500 MW en 2030.¹⁹

Pour tirer le maximum de profit de ces réseaux, il est important de les réhabiliter. Les efforts amorcés par la SNEL via le financement de la Banque Mondiale dans le Projet de Marché d'Electricité à la Consommation Domestique et à l'Export, PMEDE en sigle, et le Projet du Marché d'Electricité en Afrique Australe, SAPMP en sigle, doivent se poursuivre notamment pour arriver à la réhabilitation totale d'Inga 1 et Inga 2 et les réseaux de distribution endommagés par les raccordements frauduleux et les interventions de pseudo-techniciens non autorisés par la SNEL.

2. De la valorisation des réseaux isolés : mini-réseaux hydrauliques, mini-réseaux solaires

Il y a des centres de consommation très éloignés du réseau HT existant. Des réseaux isolés se sont développés autour de moyens de production, avec une source alimentant principalement un centre de distribution, et contenant soit une centrale hydraulique, soit

¹⁹ (Cfr. Thomas Flochel, Banque mondiale ; Assises sur l'électricité). Le rapport de la Banque Mondiale intitulé « Accéder à l'électricité en République Démocratique du Congo » donne écho à ce propos de Thomas Flochel en précisant que « Dans les régions à forte densité de demande et proches des infrastructures réseau existantes, l'amélioration et l'extension du réseau national sont parfois la solution adaptée » quelle page et quelle année ?

une centrale solaire et sont disséminés à travers toute l'étendue de la République sans un réseau interconnecté. La duplication de ces modèles autour d'autres villes à forte densité peut générer un foisonnement économique permettant de supporter un réseau, y compris des clients miniers, et progressivement donner lieu à une interconnexion de ces réseaux isolés.²⁰

Cependant, le succès de la valorisation des réseaux isolés, dépend de la réhabilitation des centrales abandonnées, ainsi le recommande la Coalition des Organisations de la Société Civile pour le suivi des Réformes et de l'Action Publique, CORAP en sigle, dans son rapport intitulé « De l'obscurité à la lumière » lequel a identifié 63 centrales hydroélectriques à réhabiliter. En plus, l'Etat doit leur faciliter la connexion au réseau national.

A ce propos, nous encourageons les investissements privés dans ce domaine à partir de l'hydroélectricité, des solaires ou autres formes d'énergies à se poursuivre. Car l'accès pour tous à l'énergie en RDC doit nécessairement passer par les autres formes d'énergies renouvelables.

Les exemples du MAROC qui a révolutionné leurs secteurs énergétiques, en plus ou moins une vingtaines d'années, en passant de 18% au milieu des années 1990 pour atteindre presque 100% de couverture en électricité du pays en 2018, particulièrement dans les régions rurales méritent d'être soulignés. Performance réalisée grâce aux énergies renouvelables²¹.

3. Prise en compte des populations Hors-réseaux : installations solaires domestiques

Il s'agit de la solution pour des populations se trouvant dans des régions moins peuplées, plus éloignées du réseau national et des mini-réseaux qui devront être alimentés dans un premier temps par des solutions hors-réseaux. Ce procédé a une capacité de mobilisation rapide.

Ce sont ces solutions hors-réseaux qui ont permis d'accélérer l'accès des populations à l'énergie dans des pays voisins.

La ressource solaire est rapidement mobilisable, à des coûts devenus compétitifs et qui continuent de diminuer. Et que le caractère modulaire du Photovoltaïque et des innovations technologiques importantes dans les batteries comporte des avantages.

II. Recours à l'hydroélectricité à petite échelle (micro et pico-centrales hydroélectriques)

²⁰ TSHOPO à Kisangani, BENDERA dans l'actuel Province de TANGANYIKA alimentant la ville de Kalemie, la centrale hydro-électrique de Kilubi qui dessert la ville Kamina dans la Province du Haut-Katanga, les centrales de Matebe et Mutwanga 1 au Nord-Kivu, Ruzizi I et Ruzizi II au Sud-Kivu, la centrale hydroélectrique de LUNGUDI, exploitée par la Société « Electricité Du Congo », EDC sarl en sigle, dans le Kasaï Occidental alimentant la ville de Tshikapa, la centrale de MOBAYI MBONGO alimentant la ville de Gbadolite dans la Province du Nord-Ubangi. La centrale solaire SNEL de 1 MW qui est un réseau isolé pour alimenter dans la Cité de MANONO dans la Province de TANGANYIKA.

²¹ <https://www.afrik21.africa/kenya-13-million-de-foyers-auront-acces-a-lelectricite-via-loff-grid-solaire/#:~:text=Il%20s%27agit%20du%20Kenya,de%2014%20comtés%20au%20Kenya.>

Toutes les 26 provinces de la RDC possèdent des sources d'énergies renouvelables capables d'électrifier leurs habitants. Et bien que le site d'INGA concentre, à lui tout seul, un potentiel estimé à plus de 44 000 MW, la répartition ventilée du reste du potentiel national avec l'Atlas, avait démontré qu'un potentiel estimé autour de 10.000 MW se trouve largement décentralisé et offre la possibilité de développer d'autres centrales hydroélectriques mini ou petites (entre 1 et 10 MW).

Avec des applications hydroélectriques encore mieux adaptées à la structure du marché local (micro et pico hydroélectrique qui sont en dessous du mégawatt) sur l'ensemble de 145 territoires de la RDC.²² Alors que seuls 217 sites hydro-électriques étaient connus, l'Atlas des énergies renouvelables en a identifié près de 780 aujourd'hui, soit 550 sites supplémentaires. Il montre aussi comment est reparti le potentiel hydroélectrique global du pays (100 000 MW) sur le territoire national.

III. Promotion d'autres types d'énergies renouvelables

Les énergies renouvelables (EnR) sont plus susceptibles d'être développées avec des coûts de financement raisonnables et soutenables par un pays à faible budget comme la RDC, en lieu et place des grands projets. Car avec 5 milliards de dollars américains de budget national, s'engager dans les projets que ses finances publiques ne peuvent soutenir même de moitié est suicidaire. Et pourtant, elle est pourvue de nombreuses sources d'énergie non fossiles (*hydraulique, solaire, éolienne, marémotrice, géothermie, etc*), qu'elle devrait promouvoir pour plusieurs raisons :

- Leur **disponibilité dans la nature** qui est prodigieuse, du fait de la présence et de l'abondance de toutes les sources d'énergie renouvelables connues.
- Un **coût de financement relativement faible**, du fait que la compétitivité actuelle des énergies renouvelables²³ ou de récupération vis-à-vis des technologies classiques est incontestable. De nombreux experts considèrent le coût moyen actualisé du MWh d'une installation des sources renouvelables d'électricité comme ayant coût prévisionnel de production inférieur à celui des sources conventionnelles.
- Leur **proximité avec les bénéficiaires** facilitée par l'approche décentralisée qui a l'avantage de rapprocher les sites de production énergétique des consommateurs finaux. C'est pourquoi les centrales comme celles de Nseke, Nzilo ou Mwadingusha, construites avant l'indépendance, étaient situées près des centres de consommation de l'énergie produite. Ainsi, les habitants de Kolwezi ne seront pas obligés d'attendre l'énergie électrique qui vient d'Inga situé à plus de 1.500 Km.
- Un **temps court pour la mise en œuvre**, au regard de la célérité avec laquelle les projets sont réalisés. Car les projets qui exigent beaucoup de préalables, beaucoup de temps pour se concrétiser ne sont pas urgents pour nos populations. Inga 3 pour lequel on avait déjà signé un accord de développement exclusif pour la production

²² Atlas des Energies Renouvelables de la RDC, édition Février 2016

²³ A savoir (l'énergie photovoltaïque (petite, moyenne et grande puissance), l'éolien onshore, l'éolien offshore, l'énergie hydraulique de petite puissance, l'énergie, géothermique de surface et profonde, la biomasse, l'énergie solaire thermique, la cogénération biogaz, la production de biogaz, le stockage électrochimique, le stockage de l'énergie via l'hydrogène, la récupération de chaleur) <https://www.ellipse-ise.eu/cout-des-energies-renouvelables-leur-evolution/>

de plus de 11.000 MW peine à décoller sept ans après son lancement. On évoque même la réouverture du dossier d'appel d'offre à d'autres candidats développeurs.²⁴

- Des **faibles impacts environnementaux et sociaux** : ce sont des infrastructures dont la réalisation ne donne pas lieu à d'importants impacts, n'exigent pas des grands aménagements en termes de vastes étendues de terre, des grands espaces, de délocalisation des milliers des populations, d'inondation des grandes surfaces, de déforestation des milliers d'hectares, ou encore le blocage des grands fleuves avant de pouvoir être réalisés. Bref, pas d'opérations de grande envergure similaires à celles décrites pour le projet Inga 3.

IV. Réhabilitation des infrastructures énergétiques à l'abandon

Pendant plusieurs années, un nombre important d'infrastructures énergétiques est resté sans être réhabilité à travers le pays, sans qu'ils ne bénéficient d'une attention particulière de la part du gouvernement et /ou des promoteurs respectifs de ces centrales. Alors que la réhabilitation des anciennes infrastructures énergétiques est un de 3 piliers de la réforme du secteur de l'électricité de la RDC.

Préoccupée par la problématique d'accès pour tous à l'électricité, la CORAP s'est investi dans une étude visant à contribuer à travers des propositions des pistes de solutions pour l'accroissement du taux d'accès à l'électricité. Elle a pour ce faire à travers son étude intitulée « *De l'obscurité à la lumière : Nécessité de ressusciter les barrages abandonnés* », inventorié 63 centrales hydroélectriques restées à l'abandon sur l'ensemble du pays, le cas notamment de Zongo 1 dans le Kongo Central, Lubilanji 1 dans le Kasai Oriental, Tshopo dans la province qui porte le même nom, Budana en Ituri, et autres.

Réhabiliter ces barrages, c'est récupéré un nombre important des mégawats à réinjecter dans le réseau en faveur de la population.

Raison pour laquelle, la Société Civile invite et encourage le gouvernement congolais à placer parmi les priorités de l'électrification, le troisième pilier de la réforme, qui est la réhabilitation des infrastructures énergétique. Parce qu'elle présente des avantages, à savoir : la contribution à l'amélioration de l'accès des populations à l'électricité à moindre cout et à temps réduit.

²⁴ Entretemps, le parc solaire de Manono, la centrale de Matebe et celle de Zongo 2 ont été conçus, construits et produisent déjà de l'électricité au grand bonheur des habitants qui sont à proximité des sites de production.

6. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'urgence qu'impose la marche du monde vers le développement ne nous laisse pas de temps de nous enliser avec des gros projets qui prennent cinq ans ou plus. Les populations de nos provinces ne sont pas condamnées à demeurer éternellement dans l'obscurité pendant qu'elles ont à côté d'elles des sites qui peuvent leur fournir l'énergie en très peu de temps.

Or, il est possible qu'avec un programme ambitieux, une politique volontariste et une approche décentralisée, la RDC atteigne rapidement l'accès de toutes les congolaises et tous les congolais à l'énergie en misant sur les ressources énergétiques renouvelables, que la nature lui a abondamment pourvu grâce notamment à la moyenne et petite hydroélectricité ainsi que le solaire.

De cette façon et dans le contexte de l'application effective de l'approche décentralisée, chaque province devrait faire un effort, sous l'impulsion et l'accompagnement du pouvoir central, pour diligenter des études pouvant permettre la valorisation et la viabilisation de différents sites de production énergétique pour avoir des éléments de base à présenter aux potentiels investisseurs

Il faut de même améliorer la gouvernance technique des infrastructures énergétiques existantes, pour rendre fonctionnel les réseaux isolés en encourageant les interconnexions entre eux. Car, s'il n'y avait pas ce problème de gouvernance, Kakobola et Katende seraient déjà en train de desservir respectivement les habitants de Gungu et Kananga.

L'Atlas des énergies renouvelables de la RDC autant que la cartographie de l'ensemble des sites hydroélectriques, sont des outils nécessaires que les décideurs doivent s'approprier pour mobiliser les investisseurs en vue d'exploiter les sites identifiés et développer des micro ou pico centrales hydroélectriques et des parcs solaires ou éoliens, etc.

De ce qui précède, le projet Inga 3 ne trouve pas son compte dans le développement actuel du secteur l'électricité et de l'accès pour tous à l'énergie. Il pourrait comporter beaucoup d'impacts tels que démontrés ci-haut, notamment en ce qui concerne l'écologie, il pourrait perturber le fonctionnement normal des écosystèmes aquatiques et végétaux. Le social avec le risque d'impacter négativement la vie des communautés locales, ainsi que l'économie du pays qui présente comme risque la dette indirecte. Une situation qui n'est pas soutenable.

Raison pour laquelle, les organisations membres de la campagne recommandent :

1. Au président :

- De privilégier l'approche décentralisée dans le développement des infrastructures énergétiques, à travers une planification efficiente et une politique nationale énergétique ambitieuse,
- D'éviter de faire d'Inga 3 une priorité sans que ce projet ne soit intégré dans un vaste plan de développement ;
- D'encourager les ETD à développer une exploitation des potentialités énergétiques localement disponibles ;
- D'ordonner la révision de l'Accord de J-V de 2016 de manière à ce qu'il garantisse aussi aux communautés l'accès à l'énergie électrique qui sera produite du projet Busanga.

2. Au gouvernement :

- D'Appuyer les provinces pour la réalisation des études de faisabilités des différents sites énergétiques identifiés dans l'Atlas et autres cartographies ;
- De finaliser le cadre légal pour inciter les acteurs privés à investir pour la construction des barrages hydroélectriques à petit échelle, les autres formes d'énergies renouvelables et la réhabilitation des barrages abandonnés ;
- De défendre correctement les intérêts des communautés qui sont fortement impactés négativement par le projet Inga 3 et Grand Inga ;
- D'assurer un contrôle parlementaire efficace pour l'amélioration de la gouvernance dans le secteur de l'électricité, en faveur de l'accès rapide des populations à l'électricité.

3. Parlement :

- De se prononcer sur le projet Inga 3, tenant compte des impacts économiques, sociaux et environnementaux que ce projet pourrait avoir et du volume de financement qui dépasse de trois fois le budget national ;

4. Aux ETDs :

- Enrichir le travail de l'atlas par l'identification d'autres sites hydroélectriques ;
- Viabiliser les sites hydroélectriques et autres sites énergétiques déjà identifiés et répertoriés par l'Atlas sur les énergies renouvelables

Principales sources :

Plusieurs rapports des Banque multilatérales, des organismes spécialisés et ONG alarmant sur les problèmes que rencontre ce secteur en RDC dont :

- Rapport Banque Mondiale, Accéder à l'électricité en République Démocratique du Congo
- Thomas Flochel, Banque mondiale ; Assises sur l'électricité
- www.pnud.org
- <https://www.ellipse-ise.eu/cout-des-energies-renouvelables-leur-evolution/>
- Allocution de Bruno Kapandji devant le Sénat
- Rapport « *Inga, un projet dans l'ombre?* », produit par Resources Matters et le Groupe d'études sur le Congo, axé sur le manque de transparence dans la mise en œuvre du projet Inga 3.
- Rapport « *De l'obscurité à la lumière* », produit par la Coalition des Organisations de la Société Civile pour le suivi des Réformes et de l'Action Publique, CORAP en sigle, démontre que plus de 63 centrales hydroélectriques abandonnées disséminées à travers tout le pays.
- Rapport « *Je t'aime, Moi non plus* » : L'Afrique du sud et Inga III, produit par le Groupe d'études sur le Congo, réfléchissant sur la capacité de ce pays à acheter l'énergie d'Inga 3 et honorer le Traité sur l'énergie signé en 2014 avec la RDC.
- Mémorandum de la synergie Mwangaza sur le projet Busanga